

RÉSULTAT DE L'ANALYSE DU BUREAU INTERNATIONAL - AUDIT DES SYSTÈMES INFORMATIQUES

(Exercice 2006)

Mise en œuvre des recommandations du vérificateur

N°	Secteur	Recommandation	Observations	Responsable	Date de mise en œuvre	État d'avancement
1	Traité de coopération en matière de brevets (PCT) – Systèmes Caspro et Caspia	« J'encourage l'OMPI à continuer de promouvoir l'emploi des technologies modernes par les offices nationaux des États Membres ».	<i>La mise en œuvre de la recommandation est engagée. Un effort considérable est déployé pour stabiliser et continuer à développer le système d'échange de données informatisées du PCT (PCT EDI), mécanisme élaboré par le Bureau international qui permet l'échange sécurisé de documents du PCT via l'Internet :</i> a) <i>l'exploitation du système PCT EDI par les États membres du PCT est en augmentation. L'amélioration de la stabilité et de la fonctionnalité du système est continue;</i> b) <i>la Section de la coopération technique de la Division de la coopération internationale du PCT a été créée le 26 mars 2007, ce qui a permis la désignation d'un coordonnateur pour cette activité.</i>	(a) N. Wilson (b) C. Matthes	(a) En cours (b) 26 mars 2007	a) En cours b) En cours
2	Marques et Dessins & Modèles – Systèmes MAPS/DMAPS	« J'invite l'OMPI à inclure dans le plan stratégique un projet pour moderniser les interfaces usagers. De plus, il serait souhaitable de chercher de possibles synergies avec la reprogrammation en cours des applications Caspro et Caspia ».	<i>La recommandation sera mise en œuvre. a) La reprogrammation des systèmes MAPS/DMAPS sera incluse dans un nouveau plan stratégique en matière d'informatique.</i> b) <i>L'étude par un consultant extérieur d'une stratégie appropriée pour le remplacement des systèmes anciens MAPS/DMAPS est bien avancée. Cette étude prend en considération les synergies potentielles entre le système MAPS et les systèmes informatiques du PCT.</i> <i>À noter : le système IMAPS de gestion de données images a été reprogrammé et sera installé en août 2007.</i> <i>La mise en œuvre proprement dite d'une stratégie de remplacement des systèmes informatiques MAPS/DMAPS pourrait commencer dans le courant de l'exercice biennal 2008-2009.</i>	N. Wilson et Comité de la Division de l'informatique	(a) Doit démarrer après l'évaluation bureau par bureau	a) Engagé b) Engagé
3	Publications - base des données MS Access	« L'OMPI devrait introduire dans le plan stratégique un projet pour remplacer la vieille base des données des publications par les modules PeopleSoft suivants Customer Relations Management, Customer Order Management et Inventory pour la gestion du stock des publications ».	<i>La recommandation sera mise en œuvre. Le document qui propose une stratégie de mise en place à l'OMPI d'un système de planification des ressources d'entreprise (ERP) mentionne la nécessité d'un nouveau système de gestion des ventes de publications. Ce document a été approuvé par le directeur général en mai 2007. Ce document fera partie intégrante de la nouvelle stratégie informatique. Une proposition relative à la mise en place d'un système ERP a été soumise au PBC en vue d'une recommandation aux prochaines assemblées des États membres, en septembre. L'exécution proprement dite du projet pourrait débuter dans le courant de l'exercice biennal 2008-2009, en fonction de ce qui aura été décidé par le PBC.</i>	N. Wilson et Comité de la Division de l'informatique	31 mai 07	Achévé
4	Division des Ressources humaines – Sigagip et HR Access	« J'encourage l'OMPI à introduire dans le plan stratégique un projet pour le remplacement prochain de Sigagip ainsi que l'introduction d'un logiciel moderne de gestion des ressources humaines lors du prochain biennium. L'OMPI pourra aussi profiter de l'expérience faite par d'autres organisations internationales comme, par exemple, le Haut Commissariat pour les Réfugiés. Cela demandera pour le Département des Ressources humaines des processus plus simples, une capacité proactive d'anticiper les changements, une part plus grande dans la planification du personnel ainsi qu'une plus grande flexibilité du staff pouvant remplir des tâches multiples ».	<i>La recommandation sera mise en œuvre. Le document qui propose une stratégie de mise en place à l'OMPI d'un système de planification des ressources d'entreprise (ERP) mentionne la nécessité d'un nouveau système de gestion des ressources humaines et de la paie. Ce document a été approuvé par le directeur général en mai 2007. Ce document fera partie intégrante de la stratégie informatique.</i> <i>L'exécution proprement dite du projet pourrait débuter dans le courant de l'exercice biennal 2008-2009, en fonction de ce qui aura été décidé par le PBC.</i>	N. Wilson et Comité de la Division de l'informatique	31 mai 07	Achévé

ANNEXE II
page 2

N°	Secteur	Recommandation	Observations	Responsable	Date de mise en œuvre	État d'avancement
5	Division des achats et des contrats – Procédures manuelles	« Afin de rationaliser et simplifier la procédure d'achats, l'OMPI devrait mettre en place le module Purchasing durant l'année 2007 à la suite de l'Upgrade de PeopleSoft en recourant –si possible– à l'expérience d'autres organisations internationales comme par exemple le Haut Commissariat pour les réfugiés qui utilise déjà ce module ».	<i>La recommandation sera prise en considération. Le comité informatique envisagera l'installation d'un nouveau module Purchasing pour la Division des achats et des contrats (PCD) en 2007 en même temps que la suite à donner à d'autres questions importantes dans le domaine de l'informatique. La PCD a demandé l'installation d'un nouveau système d'enregistrement des fournisseurs, que l'on est en train d'élaborer (juin 2007). Le document qui propose une stratégie de mise en place à l'OMPI d'un système ERP mentionne la nécessité d'un nouveau système pour la gestion des achats. Une proposition relative à la mise en place d'un système ERP a été soumise au PBC en vue d'une recommandation aux prochaines assemblées des États membres, en septembre. L'exécution proprement dite du projet pourrait débiter dans le courant de l'exercice biennal 2008 2009, en fonction de ce qui aura été décidé par le PBC.</i>	<i>N. Wilson et Comité de la Division de l'informatique</i>	<i>2008-2009 si approuvé</i>	<i>En attente de l'approbation du programme et budget pour 2008-2009</i>
6	Département des Finances – Système comptable AIMS	« Afin de permettre la mise en place des nouvelles normes comptables IPSAS, l'OMPI devrait remplacer l'application actuelle par le module Assets de PeopleSoft ».	<i>Le document qui propose une stratégie de mise en place à l'OMPI d'un système de planification des ressources d'entreprise (ERP) mentionne la nécessité d'appliquer les normes IPSAS. Ce document a été approuvé par le directeur général en mai 2007. Ce document fera partie intégrante de la stratégie informatique. L'exécution proprement dite du projet pourrait débiter dans le courant de l'exercice biennal 2008 2009, en fonction de ce qui aura été décidé par le PBC.</i>	<i>N. Wilson et Comité de la Division de l'informatique</i>	<i>2008-2009 si approuvé</i>	<i>En attente de l'approbation du programme et budget pour 2008-2009</i>
7	Division des Services informatiques	« Je soutiens l'initiative de l'OMPI de mettre en place une stratégie informatique détaillée avec un horizon de quatre à six ans afin d'effectuer une planification continue. Cette stratégie devrait prévoir un plan d'investissements informatiques avec des projets cohérents, concrets, priorisés, coordonnés et à mettre en œuvre dans un horizon temporel réaliste. Ces informations devraient être partie intégrante de la documentation mise à disposition des États Membres afin de permettre à ceux-ci de préparer et de prendre toutes les décisions nécessaires en matière d'informatique. Dans le même contexte, l'Organisation devrait veiller à budgéter, en concordance avec le futur plan stratégique, des montant suffisants pour la modernisation et l'harmonisation de l'infrastructure informatique et à tenir compte du besoin en ressources personnelles ».	<i>Une entreprise extérieure a terminé l'évaluation du programme informatique essentiel; elle préconise, parmi de nombreuses suggestions, une approche structurée pour l'élaboration d'une stratégie informatique. Un plan stratégique en matière informatique sera élaboré pour l'OMPI: il s'inscrira dans la stratégie générale de l'OMPI et comprendra des propositions réalistes de dotation en personnel et autres ressources et d'investissement dans l'infrastructure technique.</i>	<i>N. Wilson et Comité de la Division de l'informatique</i>	<i>Doit démarrer après l'évaluation bureau par bureau</i>	<i>En attente de l'approbation du programme et budget pour 2008-2009</i>
8	Division des Services informatiques	« J'invite l'Organisation à résoudre la question des ressources insuffisantes de la Section de la sécurité informatique afin de s'assurer que toutes les tâches nécessaires à une protection des biens de l'OMPI puissent être exécutées d'une manière optimale ».	<i>La recommandation sera mise en œuvre sous réserve de l'approbation par les États membres et du projet de programme et budget. La dotation en ressources suffisantes du programme relatif à la sécurité informatique à l'OMPI est une question à l'étude dans le contexte du projet relatif à la modification des services de sécurité, inclus dans le nouveau programme 32 consacré à la sécurité dans le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2008 2009.</i>	<i>N. Wilson et Comité de la Division de l'informatique</i>	<i>Fin 2008</i>	<i>En cours</i>
9	Division des Services informatiques	« Afin d'assurer un bon pourcentage de réussite pour les projets informatiques, j'encourage l'OMPI à utiliser dans l'ensemble de l'Organisation une méthode de projet uniforme telle que Hermes (www.hermes.admin.ch) ou Prince2 (www.prince2.com) afin de professionnaliser l'élaboration de projets complexes et de faciliter la communication entre les différents services spécialisés ».	<i>La recommandation sera prise en considération. La nécessité d'arrêter une méthode de gestion de projet à l'échelle de toute l'Organisation est reconnue. Le comité informatique examinera en temps voulu des propositions tendant à avaliser soit la méthode Hermes, soit la méthode Prince2.</i>	<i>N. Wilson et Comité de la Division de l'informatique</i>	<i>Fin 2007</i>	<i>En cours</i>
10	Division des Services informatiques	« J'invite l'OMPI à utiliser dans l'ensemble de l'Organisation une méthode de gestion des incidents et des changements uniformes telle que ITIL afin d'harmoniser et de professionnaliser les procédures ».	<i>La recommandation sera prise en considération. La nécessité d'établir un mécanisme approprié et uniforme de gestion des changements et de contrôle des versions est reconnue. Le comité informatique étudiera en temps voulu l'opportunité de retenir la solution ITIL.</i>	<i>N. Wilson et Comité de la Division de l'informatique</i>	<i>Doit démarrer après l'évaluation bureau par bureau</i>	<i>Engagé avec la Division des finances – en cours</i>

N°	Secteur	Recommandation	Observations	Responsable	Date de mise en œuvre	État d'avancement
11	Cartographie et évolution de l'ERP	« L'OMPI devrait introduire dans le plan stratégique un projet pour prévoir l'évolution du système AIMS en intégrant les autres solutions administratives 'satellites' afin de mieux profiter des avantages d'un système ERP et de réaliser des gains de productivité. Une telle procédure permettrait de réduire l'hétérogénéité du paysage informatique, de diminuer le nombre d'interfaces et de se conformer aux nouvelles normes comptables IPSAS ».	<i>La recommandation sera mise en œuvre sous réserve de l'approbation par les États membres du projet de programme et budget. Le document qui propose une stratégie de mise en place à l'OMPI d'un système de gestion des ressources d'entreprise (ERP) suggère, pour faire face aux besoins de gestion de l'information des secteurs d'activité dont l'équipement a été différé dans le cadre de l'approche progressive adoptée pour AIMS, de les rassembler sur la plateforme ERP existante, ce qui assurerait l'intégration avec le système d'information financière et budgétaire qui est nécessaire si l'on veut tirer pleinement profit d'un tel système. Ce document a été approuvé par le directeur général en mai 2007 et pris en compte dans le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2008 2009. Ce document fera partie intégrante de la nouvelle stratégie informatique. Une proposition relative à la mise en place d'un système ERP a été soumise au PBC en vue d'une recommandation aux prochaines assemblées des États membres, en septembre. L'exécution proprement dite du projet pourrait débuter dans le courant de l'exercice biennal 2008 2009.</i>	<i>N. Wilson et Comité de la Division de l'informatique</i>	<i>Doit démarrer après l'évaluation bureau par bureau</i>	<i>Une proposition visant la mise en œuvre d'un projet ERP à l'OMPI a été soumise au PBC à sa onzième session (juin 2007) (document WO/PBC/11/11). Des propositions détaillées complémentaires seront soumises au PBC à sa douzième session (septembre 2007); elles feront l'objet du document WO/PBC/12/4(C)</i>
12	Projet Upgrade AIMS et <i>Managed Hosting</i> au Centre international de calcul (CIC)	« L'OMPI devrait implémenter ces plans de Managed Hosting auprès du CIC le plus rapidement possible afin d'augmenter le soutien, d'assurer une continuité de l'exploitation ainsi que la séparation des fonctions entre les développeurs et l'exploitation ».	<i>La mise en œuvre de la recommandation est en préparation. Le projet relatif à l'hébergement du système AIMS au CIC a débuté en janvier 2007. Le comité informatique envisagera activement les systèmes d'applications supplémentaires qui bénéficieraient des services améliorés d'appui et de reprise après panne procurés par un hébergement extérieur auprès du CIC.</i>	<i>N. Wilson et Comité de la Division de l'informatique</i>	31 mai 07	Engagé
13	Exploitation du Système comptable AIMS	« A mon avis, il serait utile de mettre en place une documentation synthétique et consolidée liant les processus métiers aux opérations financières couvertes par le système comptable AIMS ».	<i>La mise en œuvre de la recommandation est en préparation. Le Département des finances établira cet important document compte tenu des priorités opérationnelles.</i>	<i>N. Wilson et P. Favatier</i>	1 ^{er} février 2008	Début prévu avant la fin de 2007
14	Sécurité AIMS	« J'invite l'OMPI à instaurer une procédure plus formelle pour la gestion des utilisateurs, notamment pour les demandes d'autorisations et les annonces de départ, ainsi qu'à restreindre l'usage du système uniquement aux personnes se servant de ses fonctions ».	<i>La recommandation sera prise en considération. Le Comité informatique étudiera en temps voulu les propositions émanant du programme de sécurité informatique relatives à l'introduction progressive de fonctionnalités qui constitueraient une solution d'identification satisfaisante pour l'OMPI.</i>	<i>N. Wilson et Comité de la Division de l'informatique</i>	1 ^{er} février 2008	La préparation initiale a débuté

[Fin de l'annexe II et du document]